



Chères Préselloises, chers Présellois,

Mon équipe et moi-même avons toujours envisagé le débat démocratique dans la dignité. Nous n'avons jamais souhaité rentrer dans des polémiques stériles ou des attitudes haineuses.

**Mais les derniers propos diffusés par voie de tracts et les rumeurs véhiculées dans le village par des personnes très mal informées m'incitent à vous donner un éclairage nécessaire sur plusieurs points.**

#### La vidéo-protection :

- La durée de conservation des images n'excède pas 15 jours; les images ne sont visionnées qu'en cas d'incident et accessibles seulement par des personnes habilitées à le faire (les gendarmes et 3 élus dont le Maire).
- Les caméras ne filment pas les lieux de vie (cours de récréation, bâtiments) mais seulement les accès et parkings des écoles et de la Salle des Fêtes qui appartiennent au domaine privé communal (U 666 c.f. géomètre expert du cadastre).
- La réflexion avec la Gendarmerie et le Référent Sûreté de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la sous préfecture a débuté en 2015 (information annoncée page 19 du BM n°5 été 2015).
- Le dispositif a été présenté aux enseignants des écoles lors d'une réunion fin août 2016 avant la rentrée des classes.
- Les parents d'élèves ont été informés par courrier dès la rentrée.
- Le dispositif est déclaré à la Commission National de l'Information et des Libertés (CNIL).
- Le dossier administratif, constitué dès juin 2016, a obtenu l'accord de la Commission départementale de la vidéo-protection.

Vous constaterez que **la mise en place de ce système a été réfléchi, a fait l'objet d'une information publique et d'une procédure légale.**

L'utilisation de ce dispositif est un moyen préventif et dissuasif, qui vient compléter d'autres mesures de sécurité (fermeture des portes, interdiction du stationnement sur le temps scolaire). Il s'agit non seulement d'endiguer les trop nombreux actes de malveillance, coûteux pour le contribuable, mais aussi de mettre en œuvre les préconisations préfectorales dans le cadre du renforcement du plan Vigipirate. J'assume pleinement une décision qui a été annoncée: lors de la campagne, lors des votes des budgets et dans le Bulletin municipal. **En tant que responsable d'une communauté, il y a des réalités que je dois prendre en compte. Nier le risque et contester ces mesures est d'une incroyable inconscience.** Le droit à la sécurité est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Pas de Liberté sans Sécurité.

#### Les décisions du Tribunal Administratif (TA):

Les recours déposés au TA par l'opposition soulignent des défauts sur la forme plus que sur le fond. Ces blocages administratifs systématiques me consternent car ils n'apportent rien au débat et freinent nos projets.

Un tract diffusé dans le village omet de mentionner un jugement rendu au mois de juillet 2016 par lequel **un conseiller municipal d'opposition doit 1500 € à la commune suite au rejet de sa requête.** Je laisse la population interpréter cet « oubli » dans les écrits de cette opposition.

#### La construction du pôle commercial:

Contrairement à ce qui a pu être écrit dans un tract, les factures sont payées régulièrement par la commune aux entreprises intervenant sur le chantier du pôle commercial.

Ce projet d'intérêt général devrait être porté par l'ensemble des élus d'un village, opposition comprise, car il apporte un service de proximité essentiel aux habitants. La municipalité met tout en œuvre pour que les délais soient respectés.

### Vos impôts locaux :

Depuis bientôt trois ans l'opposition s'agite et annonce une augmentation des taxes locales. Il n'en est rien: les taux votés par le Conseil Municipal n'ont pas été augmentés et ne le seront pas en 2017. Voilà la réalité !

### La démocratie au Village :

**L'ensemble des élus du Conseil Municipal sont invités** en pré-conseil, et cela depuis les premiers mois de notre mandat, afin d'échanger sur les projets mis à délibération en conseil. L'opposition boude ces réunions de travail qui sont pourtant l'occasion de proposer des ajustements et de débattre en profondeur des questions techniques. Les documents des conseils sont transmis par voie dématérialisée aux conseillers et une copie papier est disponible à l'accueil. En outre, trois comités consultatifs ont été créés afin de permettre aux citoyens de participer à la vie locale et d'être ainsi force de proposition.

### Les indemnités des élus:

**Conformément à ma volonté, elles ont été baissées dès le début de notre mandat en avril 2014.** En outre, j'ai refusé d'appliquer pour l'indemnité du maire le taux maximum prévu par la loi 2015-366 du 31 mars 2015. Dans ce cadre, par la délibération du 17 mars 2016, j'ai voulu déroger à cette loi afin de rester à une indemnisation basse. Les taux des adjoints et conseillers délégués sont également inférieurs aux taux maximaux prévus par la loi (PV des conseils municipaux du 16 avril 2014 et du 17 mars 2016 sur le site de la commune).

Certains parlent de haine au village entre deux blocs. **Quelle haine, quelle amertume ou quel esprit de revanche pourrions-nous, mon équipe et moi-même, avoir et envers qui ? Pour quelles raisons ?**

Nous avons été élus démocratiquement en mars 2014 sur un projet construit pour et avec les villageois. Nous sommes légitimes et nous développons le programme que nous avons exposé dans notre communication de campagne.

## ***La Passion reste intacte. Nous sommes dans la réalisation de nos projets.***

Bientôt 3 ans que la nouvelle municipalité a été élue. En 2016 encore, mon équipe et moi-même avons poursuivi nos actions pour un cadre de vie valorisé, un village dynamisé, au fort rayonnement dans l'agglomération du Valenciennois.

Nous concrétisons toujours plus notre programme: construction de cellules commerciales et du nouveau quartier Pierre Cuvelier, reconstruction de la chapelle Saint Hubert, sécurisation des espaces scolaires, embellissement du village avec notamment l'aménagement des talus, lutte contre les inondations, rénovation et mise aux normes des bâtiments et infrastructures de la commune. Les travaux obligatoires d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont en cours : achevés aux écoles et au Parc des Loisirs, programmés à la mairie et à la poste. Le remplacement du grillage et des portails au stade Charles Bury a débuté.

Nous sommes fiers de la participation d'un grand nombre d'habitants de Préseau et des communes voisines aux différentes manifestations, associatives, mémorielles et festives : commémorations, chasse à l'œuf, course de caisses à savon, soirée au Parc, feu d'artifices, brocante, Val en liesse, fête d'Arthur le Maçon, le concours de lancer de briques, semaine bleue et le TELETHON. Nous œuvrons afin que Préseau soit un village dynamique, vivant et accueillant.

Espérant que ce début d'année vous a permis de passer de très bons moments en famille et entre amis, mon équipe et moi-même tenons à vous réitérer l'assurance de tout notre dévouement.

**Sandrine François – Lagny**  
Maire de Préseau  
Conseillère communautaire



**Edito du Maire** 2 - 3**Décisions du conseil** 4 - 5**Aménagements / Infos** 6 - 9**Rétrospective** 10 - 15**Weekend de juillet** 16 - 17**Autour de nos Aînés** 18**Avec notre Jeunesse** 19 - 21**Bibliothèque** 22**Emploi / Formation** 23**Février :****05** - Café Histoire : Les Généraux d'Empire nés à Valenciennes. 16 H / Salle des Fêtes.**05** - Championnat de Tennis Messieurs.**13 au 24** - Accueil de Loisirs.**Mars :****05** - Café Histoire : Les troubles religieux dans le Valenciennois au XVIème siècle. 18h30 / Salle des Fêtes.**19** - Journée nationale du Souvenir de la Guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc.**23** - Soirée « A Travers Chants et Hainaut Belles Bretelles ».**Avril :****09** - « Loto » organisé par l'Association sportive de Beuvrages.**15** - « Les Années 80 » à la Salle des fêtes organisé par l'AJP.**30** - Concert du 1er Mai par l'Harmonie de Préseau.**Mai :****08** - Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.**13** - Pétanque « Challenge Jean-Louis MOREL ».**19** - Fête des Voisins.**Agenda susceptible d'être complété ou modifié.****Permanences****Madame le Maire** : Tous les lundis de 17h à 19 h sur RDV.**Urbanisme et cimetière** :

Le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h30 ou les autres jours sur rendez-vous.

**Mairie de Préseau**: 03 27 25 81 28**Veille sociale****Madame Anne-Flore DESAINT**, Conseillère déléguée aux Affaires Sociales, est à votre écoute. RDV au 03 27 25 81 28.Impression : [www.lesgrandesimprimeries.com](http://www.lesgrandesimprimeries.com)**Délibérations du Conseil Municipal**

Pour une information complète sur les débats et les contenus des délibérations, retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal sur le site de la mairie [www.preseau.fr](http://www.preseau.fr) ou à l'accueil en demandant une copie.

**Conseils Municipaux du 29/11 et 16/12**• Poste d'adjoint

Après délibération le Conseil Municipal décide du non maintien de Monsieur Gino Bassez dans son poste d'adjoint. La réduction du nombre d'adjoints de 3 à 2 a également été approuvée par le conseil.

• Création du budget annexe «Bâtiment commercial» (cf. délibération du 17/03/2016)

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre comme suit :

- en recettes et dépenses / Section Fonctionnement à 18 587,44 €

- en recettes et dépenses / Section Investissement à 876 414,27 €

Le conseil a validé le transfert de crédits budget principal - budget annexe bâtiment commercial.

• DBM - Remboursement FPIC

En date du 12/11/2012, suite à un trop perçu, Valenciennes Métropole sollicitait un remboursement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 4 152 €. Ce courrier est resté sans réponse de la part de l'ancienne municipalité. Le conseil décide de rembourser ce trop perçu. Madame le Maire informe également que la nouvelle municipalité s'est acquittée d'autres « impayés » laissés par l'ancienne municipalité notamment les 13 000 € dus à l'école Sainte Thérèse depuis 2011.

- DBM - ADAP

Les travaux engagés en 2016 relatifs à l'accessibilité s'élèvent à 23 892.63 €. Les crédits alloués à l'opération 262 « Accessibilité PMR » pour 2016 s'élèvent à 22 000€.

- compte 2313 opération 262 : + 3000 €
- dépenses imprévues 020: - 3000 €

- Complément de rémunération pour les agents

Le conseil décide d'attribuer des primes de fin d'année aux agents sous contrat. Elles s'étalent de 110 à 500 € et sont attribuées en fonction du temps de présence dans la commune et des responsabilités des agents.

- Aide Départementale Villages et Bourgs

Le conseil décide d'autoriser Madame Le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil Départemental « Aide Départementale Villages et Bourgs » pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de mise en sécurité du stade.

- Récompenses attribuées aux vainqueurs du concours des maisons fleuries 2016

Les critères de classement du jury sont basés sur l'originalité, la créativité, le thème et la vue d'ensemble. Les lauréats se voient attribuer un bon d'achat sous forme de chèques cadeaux chez « So Fleurs ».

- Mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

- Conventions

Dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activité Périscolaires (TAP), qui se déroulent le vendredi après-midi, différentes associations ont été

sollicitées pour mettre en place des activités sportives ou ludiques :

- Gym Marly-Aulnoy
- Tennis Club de Préseau
- Arthur le Maçon
- Cercle d'Escrime de Valenciennes
- Rencontres Audiovisuelles

- SDIS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicite l'avis des communes pour le retrait de l'affiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord. Le conseil décide d'accepter.

- Subvention aux forains 2016

Le conseil décide d'attribuer la somme de 150 euros à chaque forain.

- Réalisation des travaux d'aménagement des abords du pôle commerce

Le conseil décide de solliciter une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Député, pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords du pôle commerce pour un montant prévisionnel envisagés à 140 824 € HT.

- DBM - budget annexe lotissement « Petit Pré »

Rectification d'une erreur matérielle lors du vote de ce budget (créé par l'ancienne municipalité) aujourd'hui clôt.

- DBM - Stade

Les travaux engagés en 2016 relatifs à la sécurisation du stade s'élèvent à 27 620, 40 €. Les crédits inscrits à l'opération 258 « stade » pour 2016 s'élèvent à 25 000€.

- compte 2313 opération 258: + 3000 €
- dépenses imprévues 020 : - 3000 €

- Saint Sylvestre

Le conseil valide les tarifs du réveillon de la Saint Sylvestre 2016 à 78 € pour les adultes et 27 € pour les enfants.

- Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 19 Janvier au 18 février 2017. Le conseil décide de désigner Monsieur Vincent Georget comme coordonnateur et de créer 4 emplois d'agent recenseur pour cette période. Le coordonnateur recevra une indemnité de 350 € (en 2012 Mme Thérèse Legros avait reçu 300 €) et les agents 0,49 € par feuille de logement remplie, 0,92 € par bulletin individuel rempli et 16,20 € pour chaque séance de formation.

- Groupement de commande

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole et dans le but de réaliser des économies de fonctionnement, le conseil décide de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau).

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole et dans le but de réaliser des économies de fonctionnement, le conseil décide de constituer un groupement de commandes pour la préparation et la passation des marchés ou accord-cadres portant sur l'enlèvement et de traitement les dépôts sauvages amiantés.

- ALSH

Revalorisation des tarifs journaliers uniquement pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la période estivale (juillet et août).

- Salles de réception

Revalorisation des tarifs des différentes salles de réception de 3 % (arrondis).

## La lutte contre les inondations : une des priorités de la municipalité.



### Notre village en raison de sa géographie nous oblige à une politique de vigilance accrue.

Lors de l'épisode pluvieux du mois de juin 2016, la montée en charge en eau a fortement sollicité le réseau d'assainissement, notamment dans les zones basses des rues du docteur Roux, de Saultain et d'Auguste Huart dit «le Caillou». L'intervention des services techniques et des agriculteurs a permis de retirer rapidement les boues amenées par cet événement climatique court mais intensif.

Depuis avril 2014, la municipalité met en œuvre une politique active sur l'entretien, la rénovation et la création d'aménagements de lutte contre les inondations.

Nous avons déjà relaté les travaux rue de Famars où les drains ont été débouchés, les fossés débroussaillés/curés et la signalisation renforcée. L'entretien régulier par les services de la commune des caniveaux permet également d'éviter l'obstruction des bouches d'égout et l'encombrement du réseau d'évacuation. Le SIASEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saultain, Estreux et Préseau) renforce ses actions préventives en planifiant régulièrement en coordination avec la mairie le « désembouage » du réseau.

Les zones vertes tampons sont particulièrement « soignées » pour favoriser l'absorption des eaux de pluie (services techniques et externalisation).

Plus récemment, suite aux préconisations de Mme le Maire, un bassin de rétention (derrière la rue de la République) a été rénové par la CAVM. En 2017, un terrain acheté par la municipalité au lieu dit « Wult » sera aménagé avec un ouvrage de retenue pour un montant de 200 000 euros financés par la CAVM.

Enfin avec l'aide de l'AFR et l'accord des propriétaires de parcelles agricoles, des plantations de nouvelles haies et des créations de drains ou fossés seront programmées. Elles sont entièrement financées par la CAVM, l'agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture (13 395 euros).

Renforcement des points sensibles du village dans le cadre de la lutte contre les inondations. Ici curage des fossés rue de Saultain.



Ci-dessous : Bassin de rétention derrière la rue de la République curé et nettoyé avec le concours technique de la CAVM.



AVANT



APRES



## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



### L'AD'AP

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Au village, la prise en compte de l'AD'AP a donné lieu à une délibération du Conseil Municipal le 25 septembre 2015. Les gros travaux sont externalisés. Les mises aux normes des installations électriques et des organes de signalétiques sont réalisées par les services techniques de la mairie.

Les rampes d'accès aux écoles et au modulaire du Parc des Loisirs ont été réalisées. (Coût 23 892 euros, subvention départementale de 8 838 euros)



### Aménagement des talus.

Cette année encore plusieurs zones ont été traitées afin de végétaliser certaines parcelles en pente au sein du village. Ces aménagements permettent de stabiliser les terres en évitant ainsi leurs coulées sur la voirie.



### Remplacement des trappes de désenfumage de la salle des sports.

Cette opération avait deux objectifs : renforcer les moyens de sécurité incendie et assurer l'étanchéité de la toiture.



### La Chapelle Saint Hubert reconstruite !

On peut l'admirer sur la route départementale à proximité du lieu dit du Wult.

Les plans, la grille et la représentation en fer forgé de Saint Hubert à l'intérieur sont l'œuvre de Monsieur Moné, artiste présellois. Le suivi de la reconstruction a été assuré par Madame le Maire et les services de la commune.

**Le Comité Consultatif pour la Sécurité Routière (CCSR) de Péseau vous informe !**



### Sens de circulation modifié rue Georges Clémenceau

Les Membres du Conseil Municipal ont mis en place un Comité Consultatif pour la Sécurité Routière (CCSR) par la délibération du 4 décembre 2015. Différents travaux liés à la circulation et à la sécurité ont été réalisés depuis. Face aux problèmes de sécurité routière rencontrés dans la rue Clémenceau, le CCSR a mené une réflexion sur le sens de circulation. **C'est pourquoi, un sens unique est expérimenté depuis le 1er janvier jusqu'au 28 février 2017** ; le sens de circulation est modifié : la rue Georges Clémenceau est en sens unique depuis sa partie basse (sens montant pour la circulation, et donc en sens interdit dans sa partie haute) durant la période d'expérimentation. Celle-ci a pour but de sécuriser la circulation dans cette rue.

Au terme de cette période, un bilan sera dressé et le CCSR statuera sur les modifications définitives à apporter au sens de circulation.



### Mise en place d'un STOP.

Les usagers circulant sur la voie communale « Les Vuillons de l'Arbre » doivent désormais marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie communale rue « Le Galet ».



### Le Béguinage « Arthur Philippe ».

**10 logements de 65 à 70 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée regroupés dans un ensemble pavillonnaire pour offrir un cadre de vie adapté aux personnes âgées et aux personnes handicapées.**

L'environnement est sécurisant et convivial : présence de commerces,

proximité immédiate des voisins, possibilité de rencontrer facilement du monde si on le souhaite, logement adapté à la perte d'autonomie, partage des espaces et des services communs. Les logements, des T2 ou T3, seront reliés aux pôles commerces et santé par un mail piétonnier protégé.



### Le Pôle Commerce

La construction est dans sa phase finale. Cette année, trois commerçants seront accueillis dans des espaces adaptés à leur activité et répondant aux normes PMR. La municipalité en liaison avec les différents intervenants (architecte, maçons, couvreurs...) met tout en œuvre afin qu'aboutisse ce projet d'intérêt général.





## Arrêté du Maire réglementant l'activité de démarchage à domicile.

Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie et qu'il est nécessaire de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables, le 26 octobre 2016, Madame le Maire a défini les règles liées à cette activité.

Toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui démarche à domicile sur le territoire de la commune, doit s'identifier auprès du secrétariat de la Mairie avant de commencer sa prospection. Elle doit fournir, par écrit, le nombre des démarcheurs, leur nom et la période de démarchage. Une fiche spécifique est à disposition au secrétariat de la Mairie. Le visa de la Mairie porté sur cet écrit ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage; il est juste la preuve du passage en Mairie.

Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs à domicile sont invités à prendre contact avec les services de la Gendarmerie de Valenciennes.

Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique. La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics n'est pas assimilée à une quête.



Fin 2016, les horaires de bus de la ligne 403 passant par notre village ont été modifiés par le SIMOUV (ancien SITURV).

La municipalité n'a pas été consultée sur ces changements qui ont réduit le nombre de voyages pour notre commune. Madame le Maire, consciente des difficultés rencontrées par les usagers de cette ligne a, dès le mois d'octobre 2016, écrit à la présidente du SIMOUV afin de rechercher une solution palliative à ces suppressions. En outre, avec d'autres élus, elle l'a rencontrée au mois de janvier pour l'interpeller à nouveau sur le besoin capital en transports en commun pour les habitants des communes rurales. Une réflexion est également menée avec la CAVM pour « raccorder » notre village à d'autres lignes du réseau grâce à des minibus.



## Inscription Ecole Jules Verne pour la rentrée de septembre 2017.

<http://ecolepubliquepreseau.etab.ac-lille.fr>

- Lundi 6 mars matin.
- Lundi 13 mars après-midi.
- Lundi 20 mars matin.


Les familles doivent demander l'autorisation d'inscription auprès de Mme Le Maire et venir avec les documents suivants:

- Accord d'inscription de Mme Le Maire.
- Justificatif de domicile.
- Livret de famille.
- Carnet de santé.



De jeunes Préselloises ont le projet de participer à l'édition 2017 du Raid Amazone. Pour s'acquitter des frais d'inscription et acquérir le matériel nécessaire à ce défi sportif et solidaire, elles recherchent des sponsors.

Contact : [associationvertuoz@gmail.com](mailto:associationvertuoz@gmail.com)



**Marly à la salle des sports Dumont :**  
Les jeudis 16 février et 17 août de 15 à 19h.

**Saultain à la salle des fêtes :**  
Le dimanche 23 avril de 8 à 12h et les jeudis 22 juin et 12 décembre de 15 à 19h.

**Curgies à la salle des fêtes:**  
Le mardi 11 octobre de 15 à 19h.



## Autorisation d'urbanisme

Votre communauté d'agglomération

### Vous avez un projet de transformation ou de construction de votre maison ou de votre bâtiment ?

Valenciennes Métropole, via son service Application du Droit des Sols (ADS), peut vous apporter un conseil **personnalisé et gratuit** avant le dépôt de votre demande en mairie (sur la base d'un projet déjà établi).

#### Uniquement sur rendez-vous

Le mercredi de 9h à 12h • le vendredi de 14h à 17h

Au siège de Valenciennes Métropole  
2, place de l'Hôpital Général à Valenciennes

#### Contacts

Prenez rendez-vous au **03.27.096.293** ou **03.27.096.294**

### L'application du droit des sols mutualisée : comment ça marche ?

#### 1. RÉCEPTION : MAIRIE

Les mairies réceptionnent les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets situés sur leur territoire. Les mairies des 25 communes de moins de 10 000 habitants transmettent ces demandes à Valenciennes Métropole. La procédure d'enregistrement est dématérialisée, via un logiciel commun qui a été mis en place à cet effet.

#### 2. INSTRUCTION : Service ADS de VALENCIENNES MÉTROPOLE

Les instructrices du service ADS (Application du Droit des Sols) de l'agglomération analysent la conformité des demandes avec les documents d'urbanisme en vigueur dans la commune concernée (Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- ou Plan d'Occupation des Sols POS), et proposent un avis (favorable ou défavorable) sur le projet, qui est ensuite soumis à la décision du maire de la commune concernée.

#### 3. DÉCISION : LE MAIRE

Le maire de la commune concernée garde son pouvoir de validation des actes d'urbanisme. Valenciennes Métropole apporte son expertise aux communes mais n'est pas décisionnaire.



•— 18 juin

**Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.** Elus, Présellois, membres des associations et de l'Harmonie ont rendu hommage aux Combattants de la Liberté.



•— 24 juin **Fête des Ecoles**

Les enseignants et les élèves de **Sainte Thérèse** ont proposé un spectacle tout en couleur pour célébrer la Paix entre les peuples.



•— 18 juin

**Représentation des Amazones.** Un gala de danse toujours de très grande qualité et teinté de beaucoup d'humour.



•— 25 juin **Fête des Ecoles**

**Le Groupe Jules Verne** était à la fête pour présenter aux parents un conte créé par l'équipe éducative et les enfants. Au Loup !



•— 19 juin

**Fête de la Musique.** Les musiciens de l'Harmonie offre un concert sur la place. Des Présellois nombreux et ravis de les écouter.



•— 30 juin « **BeatBox** »

Black Adopo et Benoît Bonnaire, le beatboxer et l'accordéoniste, sont venus à Préseau pour soutenir le projet de la maison des Jeunes.



• — 2 et 3 juillet  
Weekend festif.

Deux jours d'animations au village : course de caisses à savon, concerts, spectacle de feu, feu d'artifice, artistes de rue, brocante, manèges et jeux pour enfants.



• — 14 juillet  
La Fête Nationale

Les enfants du Centre de Loisirs et les Anciens Combattants ont planté un Arbre de la Paix aux cotés du Monument aux Morts et de l'Arbre de la Liberté.



• — 28 août « Val en liesse »

**Les Gilles à Préseau.** Le dimanche matin les oranges ont été offertes aux villageois.



• — 03 septembre

**Le Carreau Présellois.**

Une action solidaire organisée par l'association de pétanque au profit de la recherche contre le cancer.



• — 04 septembre

**Fête d'Arthur le Maçon**

Première édition de la Fête de notre géant en cours de réalisation par les enfants participant aux TAP. M. Alexandre Desaint, premier champion du lancer de brique reçoit son trophée de M. Boudin, Président de l'association.



• — 10 septembre

**Les 4 heures de Préseau.**

Une épreuve de quatre heures d'efforts de marche, de course individuelle ou de relais par équipe de quatre concurrents.



• — 10 octobre

**Repas des Aînés.**

Une journée très agréable en compagnie des Seniors de notre commune.



• — 16 septembre

**Antenne Préselloise de rugby.**

Ce vendredi soir premier entraînement de l'équipe loisirs du RCV. Le club de Valenciennes vient de créer une antenne à Préseau. Bientôt une école de Rugby au Village.



• — 05 novembre

**"Le Chant des Tranchées".**

Scénettes, chants, piano et accordéon ont retracé la vie des Soldats et des Familles durant la Guerre 14-18. Ce fut un immense plaisir d'entendre le Choeur Henri Lobert d'Anzin sous la Direction de la talentueuse Svetlana Langlemez. Qualité musicale et Humanité ont vibré au diapason.



• — 17 septembre

**Le Forum des Associations :** les associations de Préseau ont donné rendez-vous aux Villageois afin de leur faire découvrir des activités riches et variées.



• — 10 novembre

**Vernissage de l'exposition des Artistes Présellois** (représentés ici par Messieurs Moné et Marousé).



•— 11 novembre  
Commémoration de l'Armistice de 1918.



•— 20 novembre  
**Bourse aux Vêtements.**  
Organisé par les parents d'élèves de l'école Sainte Thérèse. Un franc succès !



•— 18 novembre  
**Café Histoire.**  
Monsieur Sellier a fait partager à une assistance nombreuse son intérêt pour la Bavière de Louis II.



•— 26 novembre  
**L'association AFRHAIDA** qui œuvre pour la recherche médicale sur les maladies de Hailey-Hailey et Darier a organisé le spectacle "*Gontran et Sacapou le lapin magicien*" pour le plaisir des petits et des grands.



•— 19 novembre  
**Sainte Cécile.**  
Un public de mélomanes fidèles et avertis pour un superbe concert en l'Eglise Sainte Aldegonde.



•— 2,3 et 9 décembre  
**TELETHON 2016**  
Une belle mobilisation des Associations préselloises et des Vétérans du foot de Saultain pour la recherche sur les maladies génétiques rares.



• — 5 décembre

**Saint Nicolas rend visite aux élèves de nos écoles.**



• — 09 décembre

**Colis de Noël.**

Les Aînés de Préseau ont été gâtés. Un colis traditionnel festif leur a été préparé et remis par les membres du CCAS communal et sa Vice-Présidente, Marlène Saint Aubert. Ce fut aussi l'occasion pour eux de partager un moment autour d'un café et de petits gâteaux.



• — 10 décembre

**Super Loto.**

Organisé par l'Association *Arthur le Maçon* afin de réunir des bénéfices pour la confection du géant du village.



• — 15 décembre

**Père Noël des enfants du groupe Jules Verne. Bravo aux parents d'élèves pour leur Marché de Noël.**



• — 16 décembre

**Audition de l'école de musique.**

Les élèves de l'école de musique sont venus avec brio présenter le fruit de leur travail.



• — 18 décembre

**Marché de Noël**

L'Association Césaire est à l'initiative de ce rendez-vous au parfum de fête.



• — 22 décembre

**Les 10 ans de l'Île Marmots.**

La crèche fêtait son anniversaire à Préseau en ce mois de décembre. Monsieur Prévost, le directeur, et son équipe ont vu les choses en grand pour cette fête : Spectacles, Père Noël et Feu d'Artifices offerts par l'Île Marmots aux enfants et parents des crèches de Préseau, Aubry du Hainaut, Rombies et Marchipont...



• — 31 décembre

**Repas de la Saint Sylvestre organisé par la commune.**

Les Présellois ont pu profiter d'une soirée à l'ambiance chaleureuse et d'un dîner de grande qualité. Bonne Année 2017 !



• — 15 janvier

**Neige sur notre Village.**

Les équipes techniques et les agriculteurs en action ce dimanche hivernal pour dégager les rues du village.



• — 18 janvier

**Vœux de la municipalité.**

Devant un parterre de Présellois et en présence de Monsieur Thierry Devimeux Sous-préfet de Valenciennes, de Monsieur Degallaix député-maire de Valenciennes et de nombreux élus de tous horizons politiques, Madame le Maire a souhaité, cette année, mettre à l'honneur le secteur enfance-jeunesse de la commune. M. Stéphan Chojean, conseiller municipal délégué à ce secteur, a dressé un bilan détaillé de bientôt trois ans de mandat (une semaine de centre supplémentaire l'été, la cantine et la garderie le mercredi, des activités, sorties et séjours pour les 12-17 ans...).

Avant de conclure par ses vœux de Santé, Paix et Bonheur, Madame le Maire est revenue sur les travaux et aménagements réalisés et à venir. Elle a annoncé le maintien des taux des trois taxes.

**Une bien belle soirée !**

**Les 2 et 3 juillet 2016**

Cette année, la municipalité et le CCAS ont organisé l'ensemble des manifestations du weekend festif estival.

La mobilisation de l'ensemble **des conseillers municipaux de la majorité, des bénévoles des associations préseilloises et de l'équipe des « techniques »** a permis cette année de vous proposer deux jours riches en animations. Il faut souligner le maintien dans notre village de ces rassemblements populaires (annulés dans d'autres communes) malgré une situation sécuritaire très contraignante imposée par les événements. Le dialogue entre la municipalité avec les services de la sous-préfecture et de la gendarmerie ont permis de concilier mesures « vigipirate » et liberté de vivre, de fêter et de se retrouver.



**Belle réussite !**

**Samedi**

Les bolides de la course de caisses à savon ont pu s'affronter rue du docteur Roux de 10h à 17h. Toujours beaucoup d'imagination dans la construction des « engins » et dans la confection des costumes, bravo à tous ! En clôture, la Zumba préseilloise est venue saluer les champions.

C'est en musique, au Parc de Loisirs, que la soirée a débuté avec l'Harmonie suivie de notre talentueux chanteur Samuel Wuillot et de DJ Christophe. Un spectacle de feu a lancé la phase pyrotechnique de la soirée achevée par le feu d'artifice tiré au stade.

**Dimanche**

Tôt le matin les premiers brocanteurs sont venus chiner à la recherche de la perle rare. Cette année, les réservations des emplacements, en



augmentation par rapport à 2015, ont été destinées principalement aux particuliers. Pour la municipalité, il s'agit de retrouver l'esprit des brocantes de village qui trop souvent se transforment en marché envahi par des professionnels.

Toute la journée, des spectacles de rue se sont succédés dans Préseau : brass band, échassiers et jongleurs.

Au Parc des Loisirs, les enfants ont pu trouver les manèges, les structures gonflables et les maquillages pour leur plus grande joie. Les amateurs de pétanque n'ont pas été oubliés; ils ont pu se mesurer dès le matin lors d'un tournoi organisé par notre Carreau Préseillois !

**Des chiffres**

**- 610 emplacements de brocante réservés.**

**- 30 bénévoles pour l'organisation (conseillers, membres du CCAS et bénévoles des associations).**

**- 50 artistes pour les animations : musiciens, chanteurs, échassiers, jongleurs de feu, artificiers...**

**- 5256 € de recettes pour le CCAS.**







**Au départ de la course**

- Mad Max
- Miss Lollipop
- La Vorace
- La Reine des Neiges
- La Furtif
- Lazy Rider
- L'Ambulance
- L'Arrosoir
- Les Cascadeurs Transformers
- La Gaston
- La Préseau



*Nos doyens Bertha et Emile.**Repas dansant des Aînés.*

La Semaine Bleue a été clôturée par le traditionnel repas des Aînés le 9 octobre 2016.

C'est vraiment toujours une joie de partager ce moment fort de l'année avec nos Aînés. Nous veillons bien sûr sur eux au quotidien mais cette semaine est l'occasion de leur témoigner tout particulièrement notre affection.

Mesdames Le Maire, Marlène Saint Aubert, Vice-Présidente du CCAS et Aurélie Georget, Adjointe aux Fêtes sont allées à la rencontre de nos doyens. Un accueil toujours très chaleureux !

Pour cette édition, 90 repas ont été livrés et 120 convives ont partagé le banquet à la Salle des Fêtes du Village.



## Retour sur l'été !

**En juillet et août, 97 enfants ont fréquenté l'Accueil de Loisirs à Préseau.**

Des activités nombreuses et variées ont été proposées une nouvelle fois aux enfants.

Des séjours ont également rythmé leurs vacances :

- pour les 12-17 ans, 6 jours à Stella Plage et 6 jours à Sedan,
- pour les 9-13 ans, 4 jours au maintenant célèbre Camp Trappeur de Thivencelle,
- pour les 6-8 ans 4 jours à la Base Départementale du Bassin Rond à Bouchain.

Un programme construit pour l'épanouissement de vos enfants par une équipe d'animateurs diplômés et dynamiques encadrés par Samir MEKIBES, Directeur de Centre, et Stéphan CHOJEAN, Conseiller municipal.





**CARTE POSTALE**

Correspondance

Bonjour des vacances ! Merci à nos animateurs pour tous ces bons moments passés ensemble.

*L'Accueil de Loisirs à Préseau c'est toute l'année pendant les périodes de vacances scolaires et le mercredi après-midi.*  
 Contact Samir MEKIBES, directeur du centre.

Adresse

M Secteur Enfance

Mairie de Préseau

Rue Evariste Boussemart

## Des actions menées par les jeunes!

**Une association active et dynamique engagée pour le village.**

La valorisation de la jeunesse est un objectif majeur pour la municipalité. Vincent GEORGET, Conseiller municipal délégué auprès des jeunes, accompagne l'association des Jeunes présellois (AJP) dans la rénovation de la « Maison des Jeunes » (ce projet est entièrement conduit par nos jeunes). Pour financer les travaux, l'association a obtenu des subventions de la commune, de Monsieur Laurent Degallaix, député de notre circonscription et elle organise des événements festifs. Des entreprises se sont engagées à fournir gracieusement des matériaux. A nos Jeunes maintenant de jouer !

## Jeunes, Dynamiques et Solidaires!

En outre, Xavier Douvry, président de l'AJP, et les membres de son équipe ont à cœur d'animer le village avec les autres associations de Préseau. On peut souligner leurs interventions lors des weekends festifs des mois de juillet 2015/2016 et le soutien apporté pour l'organisation du TELETHON. Ils répondent également présents lors des commémorations.

## Actions et participations

### En 2014:

- Brocante (stand buvette et stand de tombola).
- Concours de belote en novembre.
- Organisation du tournoi de futsal en décembre (buvette et organisation du tournoi).



### En 2015:

- Brocante - Caisses à savon (barbecue et stand buvette).
- TELETHON

### En 2016 :

- Beat Box Caravane le 30 juin 2016.
- Soirée années 80, le 2 avril.
- Course de Caisses à savon (stand buvette).
- TELETHON les 2 et 3 décembre.



↓ TRAVAUX de restauration de la « Maison des Jeunes »



**Nouvelle soirée le 15 avril 2017**



**Tu veux créer un projet ?  
Tu as entre 11 et 17 ans ?  
Tu vis dans la région de Valenciennes ?**

Le Service Technique pour les Activités de Jeunesse (STAJ) t'accompagne sur l'organisation et le financement de ton projet ...

" ADOS EN ACTION " est un dispositif initié par le STAJ en partenariat étroit avec la CAF de Valenciennes.

Il a pour objectif de :

- \* Favoriser l'autonomisation des jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus, en les associant à l'élaboration des actions les concernant.
- \* Susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité.
- \* Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Il propose aux jeunes porteurs de projets **un accompagnement** technique et pédagogique, **une aide financière**. Contact : Samir Mékibes en Mairie.



La bibliothèque est un lieu ouvert à tous. La consultation et la lecture sur place sont libres et gratuites.

Vous serez accueillis dans un cadre agréable, doté d'un espace coloré et dédié aux enfants.

N'hésitez pas à pousser les portes de votre bibliothèque pour y découvrir les nouveautés en secteur enfant et secteur adulte, pour flâner, pour partager, dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

#### ABONNEMENT

L'emprunt de documents est conditionné par un abonnement de 5 € par famille renouvelable à la date anniversaire.

La durée du prêt est de trois semaines, renouvelable deux semaines. Sept documents peuvent être empruntés.



Bibliothèque communale  
9 rue Armand Delbove  
59990 PRESEAU  
(à côté de l'école Jules Verne)

Tél : 09 66 89 75 66

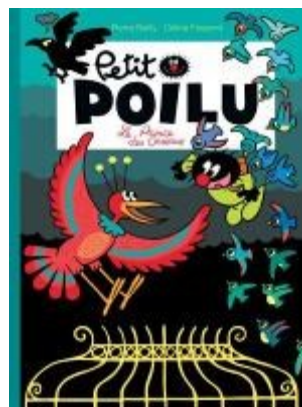
bibliothequepreseau@gmail.com

Bibliotheque Preseau

<http://www.preseau.fr/vivre-ici/la-bibliotheque.html>



## Quelques unes des Nouveautés !



## HORAIRES

Mardi 16h - 18h  
Mercredi 15h30 - 17h  
Vendredi 16h30 - 18h30  
Samedi 10h30 - 12h

*A bientôt !*

## Le Service Civique, c'est quoi ?

**RELANCE**

C'est un engagement volontaire d'une durée de 12 mois (non renouvelables) au service de l'intérêt général. Il est ouvert aux 16-25 ans. L'âge requis est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger ([www.service-civique.gouv.fr/](http://www.service-civique.gouv.fr/)).

**A Préseau, deux services civiques vont être créés par la municipalité.** Le domaine d'action de ces deux services civiques est la solidarité à destination des séniors et des personnes isolées.



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Pour postuler, il faut déposer ou envoyer une candidature avec CV et lettre de motivation en mairie. Les candidats seront ensuite reçus en entretien.

Mairie de Préseau 03 27 25 81 28  
mairie.preseau@wanadoo.fr

Depuis le 14 décembre 2016, l'agence pôle emploi de Valenciennes vous accueille dans ses nouveaux locaux 21 rue des Frères Dana (derrière le Chronodrive).

L'ancienne agence rue des Cent Têtes a fermé définitivement ses portes jeudi 8 décembre à 16h30.

La nouvelle agence n'est qu'à quelques pas de l'ancienne.



**L'association Val Initiatives** est une plateforme de prêt d'honneur, installée depuis plus de 25 ans sur le Hainaut (CAPH,CAVM).

Celle-ci œuvre pour le développement du tissu économique local et l'emploi par l'octroi de prêt d'honneur sans intérêts et sans caution pour une création, une reprise ou un développement d'entreprise, avec un différé pouvant aller jusqu'à 12 mois.

C'est un effet de levier important pouvant venir en complément des apports du porteur de projet et ainsi réduire le montant du financement bancaire.

03 27 28 36 27 - [contact@valinitiatives.fr](mailto:contact@valinitiatives.fr)

**Vous créez, reprenez ou développez une entreprise sur le territoire Valenciennois ?**

Val'Initiatives vous aide à construire les fondations de votre projet !



Val'Initiatives est une association créée en 1987. Elle accorde une aide financière par des prêts d'honneur d'un montant de 2 000 à 30 000 euros. Elle s'adresse à toute personne physique en phase de création, reprise ou primo développement, quel que soit le domaine d'activité.

**Etre accompagné par Val'initiatives c'est...**

- ... mettre toutes les chances de votre côté et faire de votre projet, **un projet pérenne.**
- ... voir son projet labellisé et bénéficier d'une plus grande **crédibilité.**
- ... obtenir un prêt bancaire **plus facilement** par effet de levier.
- ... intégrer un **réseau de professionnels.**

## LES 6 ÉTAPES

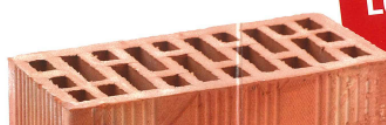
- 1** Vous contactez Val'Initiatives au 03 27 28 36 27.
- 2** L'association vous **aide au montage** du dossier.
- 3** Vous présentez votre projet à un **comité d'agrément** composé de professionnels de l'entreprise (chefs d'entreprises, comptables, banquiers...).
- 4** Une réponse orale vous est apportée sous **24h !**
- 5** Une fois les conditions administratives satisfaites, **la somme est versée !**
- 6** Vous **remboursez** ce prêt durant 36 mois maximum avec la possibilité de différer jusqu'à 1 an.

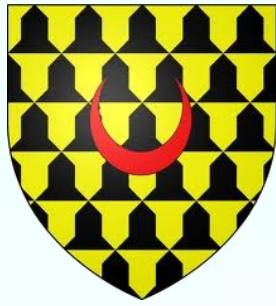
**Ils nous l'ont confié !**

Un outil indispensable au territoire. Sans Val'Initiatives, j'aurais jeté l'éponge et je n'aurais jamais créé. C'est un bol d'air qui permet de travailler plus sereinement. Je leur suis reconnaissant de la confiance qu'ils m'ont accordée.

**Le saviez-vous ?**

87% des projets accompagnés par Val'Initiatives sont toujours en activité au bout de 5 ans !





*Arbre de la Paix  
planté le 14 juillet  
par les enfants de l'ALSH*

